

DECLARATION INTERSYNDICALE

La vaccination a fait sur notre territoire preuve d'efficacité depuis des décennies et a largement contribué à l'amélioration de l'état de santé des Réunionnais et Réunionnaises.

L'intersyndicale pense que l'augmentation significative du nombre de salarié.e.s vacciné.e.s est l'un des outils efficaces pour lutter contre la COVID 19 et sortir de la crise sanitaire.

Ces crises sanitaires ont déjà causé des dégâts conséquents, voire désastreux au sein des foyers de La Réunion et largement contribué à la paupérisation des salarié.e.s réunionnais.es.

Dans ce contexte national et local déjà très anxiogène, la récente mise en place par la loi du « PASSE Sanitaire » va augmenter les fractures et peser lourdement sur notre fragile économie insulaire.

En cas de non vaccination, certain.e.s salarié.e.s pourraient être licencié.e.s. Pour nos organisations syndicales, cela est inacceptable !

Derrière la mesure emblématique de rendre obligatoire la vaccination des personnels soignants et tous les personnels exerçant dans le périmètre du champ de la santé, certaines dispositions remettent en cause nos droits fondamentaux. Parmi celles-ci, l'accès à certains lieux recevant du public va être conditionné à la détention d'un « passe sanitaire » pour les personnes les fréquentant et pour les salarié.e.s y travaillant.

Dans ce cadre, la loi renforce notamment la subordination des salarié.e.s en octroyant aux employeurs de nouvelles prérogatives disciplinaires difficilement contrôlables par l'inspection du travail et par la médecine du travail ceci par défauts de moyens. Elle va créer ou accentuer de nouvelles discriminations entre salarié.e.s, du poste occupé, de la branche professionnelle et des lieux dans lesquelles ils exercent leur profession.

Les brutaux effets de cette loi conjugués à la baisse des indemnités chômage vont, sur notre territoire isolé où les campagnes de vaccination ont débuté très tardivement, décupler les effets néfastes sur notre population, notamment les plus démunis.

Cette loi qui altère certaines libertés individuelles et collectives, pourrait se révéler contre-productive socialement et économiquement.

L'intersyndicale demande pour l'ensemble du territoire de La Réunion une adaptation spécifique de la loi.

Pour nos organisations, l'endigement de la pandémie relève de l'accentuation des politiques de prévention et de santé publique, et non de la responsabilité des seuls individus.

Pour cela, il faut davantage de moyens pour l'hôpital public, les services de santé au travail, les personnels et lever les brevets des vaccins au sein de l'organisation mondiale du commerce, pour la solidarité internationale et la santé publique.

Nos organisations restent mobilisées et appellent les salarié.e.s des secteurs du privé et du public à s'organiser sur leurs lieux de travail et au sein des instances représentatives afin de faire respecter l'obligation faite aux employeurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et préserver la santé physique ou mentale des salarié.e.s.

La Réunion le 11 août 2021